



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE D'AUTRAY  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DIDACE

## AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

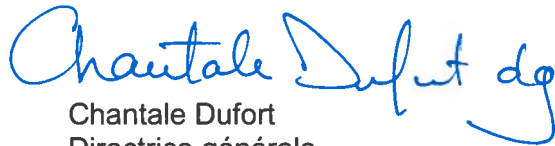
Avis public est par la présente donné par la soussignée, secrétaire-trésorière, que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Didace qui aura lieu le 13 juin 2022 à 19 h 30, en salle du sous-sol de l'école Germain-Caron située au 490, rue Principale, à Saint-Didace, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

### **Lot 5 401 915 – Route 349**

La demande de dérogation mineure 2022-0004 vise à autoriser un chemin privé d'une largeur de six (6) mètres de large sur la section entre les lots 5 402 926 et 5 127 094 du lot 5 401 915 (chemin du Lac Croche), alors que l'article 3.2 du règlement de lotissement numéro 61-89-03 prescrit qu'un chemin doit avoir une emprise d'au moins douze (12) mètres.

Toute personne intéressée pourra, lors de ladite séance, se faire entendre par le conseil municipal sur la présente demande.

Donné à Saint-Didace,  
ce 27<sup>ème</sup> jour de mai  
de l'an deux mille vingt et deux.

  
Chantale Dufort  
Directrice générale